

Direction générale des services Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes Vote électronique du 16 septembre 2024

 $N^{\circ} 1 - D. 16.09.2024$

Point à l'ordre du jour :

1.1. Désignation de deux représentants pour siéger au sein de la commission des marchés

Membres présents dans le cadre du vote électronique: VANIER Léo, PINSAULT Nicolas, DUMESTRE-PERARD Chantal, ORSINI-SAILLET Catherine, CHAACHOUA Abdelhamid, SEIDELIN Signe, CROSS Benjamin, VAUFREYDAZ Dominique, PARMENTIER Guy, DESCHAMPS Bérangère, CLASTRES Cédric, MORAND Patrice, BOUILLET Laurence, KERFA Sonia, BASTIN-HAMMOU Malika, GALLAY Thierry, DUBOC Carole, CHANUSSOT Jocelyn, PERRIER Pascal, MILET Anne, DJERIDI Henda, BOURREL Romain, CARNEL Jean-Stéphane, DEPAU Giovanni, CASTEBRUNET Hélène, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, DE ROSNY Eve, BRUN-WAUTHIER Anne-Sophie, VANHAVERBEKE Cécile, SPANO Monika, ORSINI Sarah, EVSTRATOV Alexey, DEMEILLIEZ Marie, SADOUX Stéphane, GALLOT-LAVALLEE Olivier, ROME Claire, TUBBS Emily, DELAVAL Gwenaël, LANGER Max, BOUDJADA Nassira, RACKI Valérie, LEMASSON Germain, GIROUD Séverine, BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie, CHALON Nathalie, VALARCHER Olivier, GERBAUD Sophie, VIGNAL Laure, VILAIN Coriandre, PERROT Manolis, COURSEAUX Moïra, KLEIN Jérémie, SAILLET Angélique, CHAMSI Yassine, PAUL-TRAVERSAZ Manon, DUMON Astrid, HENNEQUIN Jean Richard Claus, LIEGEOIS Esteban, RAMBAUD Sarah, BERIO Clémence, GEIBEN Héloïse, DECHENAUD Emile, VIRICEL Elise, BORDAS Christian, PREJBEANU Ioan-Lucian, CHANDEZON Frédéric, NEVES Manuel, CHEMINAUD Sandrine.

Membres absents ou excusés: tous les autres membres.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Vu la délibération N° 1 – D. 10.04.2020 du conseil d'administration du 10 avril 2020 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique) modifiée par la délibération N° 19 – D. 11.03.2021 du conseil d'administration du 11 mars 2021 relative aux modalités des délibérations à distance des instances de l'UGA (par visio-conférence, audioconférence et par voie électronique),

Vu le règlement intérieur de l'UGA,

Considérant que, dans le cadre de la constitution de la commission des marchés, il convient de procéder à la désignation de deux représentants parmi les membres élus au conseil académique pour siéger au sein de cette commission ;

Considérant les candidatures suivantes :

- Léo VANIER (CFVU)
- Emile DECHENAUD (CFVU),
- Coriandre VILAIN (CR).

Il est procédé à un vote par voie électronique sur ces candidatures.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	92
Nombre de votants	67
Coriandre VILAIN	49
Emile DECHENAUD	32
Léo VANIER	23
Abstentions	8

Au vu des résultats, Emile DECHENAUD et Coriandre VILAIN sont désignés pour siéger à la commission des marchés.

Publié le : 09/10/1014

Transmis au Rectorat le : 08/10/1014

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 16 septembre 2024

Pour le Président et par délégation

Le Directeur général des services, Jérôme PARET

Pour le Président et par délégation

Le Direvieur général des services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.